

ACCES A LA VOIE PROFESSIONNELLE DE PREPARATION  
DU DIPLOME DE NOTAIRE

**PROCES VERBAL COMPLEMENTAIRE DE LA COMMISSION  
NATIONALE DE SELECTION**

**PHASE D'ADMISSIBILITE**

LISTE DES CANDIDATS RETENUS POUR LES ENTRETIENS INDIVIDUELS

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin,

Décret n°73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire.

La commission nationale a examiné le 22 juin le nouveau dossier suivant et autorisé, conformément à l'arrêté du 8 août 2013, à se présenter à l'entretien individuel :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE
MULLER	Apolline	19/11/1995	STRASBOURG

La commission nationale a réexaminé la candidature suivante et l'a déclarée irrecevable :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE
LEGOUX	Marie-Sophie	21/08/1997	REIMS

Le Président de la Commission Nationale de Sélection Monsieur le Professeur Hubert BOSSE-PLATIERE

